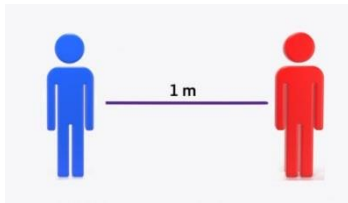


PROTOCOLE SANITAIRE RESTAURATION SCOLAIRE

Les règles de distanciation physique



Les circulations au sein du restaurant scolaire doivent être strictement limitées.

Lors des déplacements, la distanciation physique est obligatoire (en particulier dans les files d'accès au restaurant scolaire).

Les espaces sont organisés de manière à maintenir au maximum la distanciation physique.

L'application des gestes barrières

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.



Le port du masque

Pour les lycéens et les personnels, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos, y compris le restaurant scolaire (sauf lors de la prise du repas) ainsi que dans les espaces extérieurs.

Fonctionnement spécifique du service de restauration

Afin de limiter le brassage des élèves dans le restaurant scolaire, les élèves du lycée Amyot d'Inville et les élèves du lycée Hugues CAPET bénéficient désormais de deux réfectoires distincts. Les élèves de chaque établissement doivent prendre leur repas avec des élèves de la même classe (ou groupe).

Il est important de se munir de sa carte #HDF afin d'obtenir son plateau car ce système sans contact permet de garantir la sécurité sanitaire.

En cas de non réception ou d'oubli de cette carte, l'élève devra se désinfecter les mains avec du gel hydro alcoolique qui sera mis à disposition auprès de la machine, avant de composer son code.

Les réservations de repas se feront en priorité par internet.

En cas d'utilisation des bornes de réservation l'élève devra se désinfecter les mains avec du gel hydro alcoolique qui sera mis à disposition.

Une désinfection des tables de restauration est effectuée très régulièrement.

Les élèves devront respecter strictement les consignes affichées au sein du restaurant scolaire et utiliser l'entrée et la sortie prévue pour chaque réfectoire.